Trente-huitième année. — N° 20. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 24 Janvier 1879.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Janvier 1879.

Chronique générale.

Il y a des observations assez curieuses à faire sur le scrutin de lundi.

M. Floquet, en proposant l'ordre du jour pur et simple, représentait le groupe des députés qui voulaient renverser le ministère. MM. Gambetta, Emile de Girardin, Spuller, etc., l'ont voté.

Après ce vote, on pouvait croire qu'ils voteraient contre l'ordre du jour Jules Ferry qui donnait au cabinet un témoignage de confiance ; c'eût été logique. Nous constatons, au contraire, par le scrutin publié dans le *Journal officiel*, que ces messieurs se sont abstenus.

La petite manœuvre de M. Gambetta se révèle ici assez clairement.

M. Gambetta savait parfaitement que l'ordre du jour pur et simple ne passerait pas. Il l'a donc voté sans danger, pour ne pas se séparer d'un groupe important de l'extrême gauche et garder ainsi son influence sur les radicaux.

Puis, une fois tout péril pour le ministère écarté, M. Gambetta s'est abstenu, pour ne pas se compromettre, vis-à-vis du même groupe, en accordant au cabinet, qu'il maintient provisoirement, un vote de confiance.

C'est de l'opportunisme dans un intérêt tout personnel.

Une seconde observation se présente tout naturellement en lisant le scrutin au *Journal officiel*. Nous remarquons que, par deux fois, on fait figurer M. Guyot-Montpayroux parmi les députés qui se sont abstenus. Nous ne comprenons guère cette formule. Il est de notoriété publique que M. Guyot-Montpayroux est atteint d'aliénation mentale et enfermé dans une maison de santé.

Qu'on le porte parmi les absents par congé *indéfini*, — si la folie n'est pas une cause de déchéance, — nous l'admettrions encore ; mais qu'on le compte au scrutin en faisant figurer son nom parmi les abstentions, voilà ce qu'il est difficile de comprendre.

La même observation est encore plus applicable à l'amiral Touchard, qui figure comme s'étant abstenu : or, il était mort le matin même.

***

Le vote de lundi à la Chambre des députés a été commenté par la presse républicaine.

Le *Journal des Débats*, à la vue « d'une des plus belles victoires de la vie parlementaire de M. Dufaure, » ne se tient pas de joie.

Le *XIX° Siècle* est également satisfait, et il se félicite de n'avoir pas, la veille, rompu tout à fait avec le cabinet qu'il exhorte à frapper aussi fort, sinon aussi juste, que des magistrats anglais.

La *Petite République* se montre sévère :

« L'étonnement est grand, dit-elle. — Le cabinet accepte un pareil ordre du jour !

» Et cela s'appelle un ordre du jour de confiance !

» Ce sont là les mystères de la langue parlementaire.

. . . . . .

» Le cabinet l'a emporté, mais il a payé cher son succès ; il a été obligé d'accepter les termes d'un ordre du jour qui contient un blâme secret contre ses actes passés et un engagement formel pour l'avenir.

» La majorité n'est pas grande, et d'ailleurs, sur le fond même de la question, les députés qui ont voté l'ordre du jour sont d'accord avec ceux qui l'ont repoussé.

» Le cabinet, obligé de passer sous les « fourches caudines » d'un pareil ordre du jour, a en face de lui des députés tout résolus à exiger l'accomplissement des volontés du pays.

» Sur ce point, il y a accord, conformité de sentiments dans toutes les gauches ; l'union n'est pas détruite.

» L'ordre du jour motivé n'est pas un vote de confiance, — c'est un *renouvellement d'échéance, — c'est un sursis.* »

Le *sursis* est, pour le *Siècle*, un « nouveau crédit » ; il souligne les « trop évidentes et trop cruelles vérités » débitées par MM. Madier de Montjau et Floquet.

Le *Rappel* dit également que ce vote implique un « recul », et il attaque à la fois M. Dufaure et sa fragile majorité.

L'*Evénement* annonce la chute prochaine du cabinet :

« Ce que le *Soir*, dans son zèle officieux, appelle « la victoire du ministère », n'est qu'une victoire à la Pyrrhus. Encore une journée comme celle du 20 janvier, et le cabinet tombera pour ne plus se relever. Il a été blessé ; il a du plomb dans l'aile ; et il n'ira pas loin. Question non de mois, mais de semaines, mais de jours peut-être ! »

La *Lanterne* appelle le vote un vote de « confiance conditionnelle », et en dégage les responsabilités républicaines.

***

L'Union républicaine du Sénat a constitué son bureau. M. Peyrat a été nommé président ; il a recommandé l'union des gauches. L'extrême gauche de la Chambre a rédigé une proposition d'amnistie pleine et entière. L'*Evénement* dit que mardi 97 députés l'ont signée. Victor Hugo présentera à la tribune du Sénat une proposition identique.

***

Le *Siècle* a publié la liste des premiers présidents de cour, en signalant ceux dont l'opinion n'est pas, selon lui, assez républicaine.

C'est une liste de proscription, comme aux beaux jours de la Terreur.

***

Le *Rappel* annonce un décret révoquant 6 procureurs généraux, et remplaçant 5 commandants de corps d'armée.

***

Le ministre de la marine a reçu du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie le télégramme suivant :

« Sydney, 21 janvier.

» Les colonnes mobiles ont réussi à acculer les insurgés dans les falaises du cap Goulvain, qui ont été enlevées par nos troupes, après un engagement assez vif, dans lequel le sous-lieutenant Rochel et le soldat Chavannes ont été tués.

» D'autre part, le contre-amiral du Petit-Thouars, de relâche à Sydney, en se rendant en Calédonie, télégraphie que les nouvelles de cette colonie, qui parviennent à Sydney, sont très-bonnes. »

***

Après bien des hésitations, dit la *Patrie*, le maréchal de Mac-Mahon, sur la proposition du général Gresley, ministre de la guerre, accepte, paraît-il, le remplacement d'un certain nombre de commandants en chef de corps d'armée.

***

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Voici un fait dont nous garantissons l'authenticité : pendant que M. Gambetta faisait attaquer le ministère dans son journal, il faisait donner l'assurance verbale à M. Dufaure que le cabinet ne serait pas renversé. On a su cela lundi soir seulement. »

***

On dit aujourd'hui que si la Chambre avait renversé le cabinet, le Sénat était prêt à accepter une demande de dissolution, dans le cas où elle lui eût été présentée par le chef du pouvoir exécutif.

***

36

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION

DU GRAND KRAUSE

(*Suite.*)

CVI.

— A la tannerie ! crièrent quelques voix.

J'eus regret alors de ce que je venais de faire, mais il était trop tard.

— Je lui pardonne, dis-je en me tournant vers les camarades, s'il vient faire des excuses à Strecker.

Klaas était devenu tout blanc, et il ne pouvait pas parler. J'avais réellement pitié de lui ; mais nos camarades étaient sans pitié. Le frère de Klaas lui défendit de faire des excuses, et nous allâmes derrière la tannerie.

« Tu as fait là un joli coup ! » me disais-je en me rendant à la tannerie ; et je pensais à tout ce que j'avais entendu dire à mon père et à ma mère sur les garçons qui se battent pour un oui et pour un non. Je ne pouvais cependant, tout au fond de mon âme, m'empêcher de me réjouir en sentant que je n'avais pas peur, et j'étourdissais mes remords en me répétant tout le long du chemin : « Je ne pouvais pas laisser insulter mon camarade. »

Klaas cadet avait l'air plus solide qu'il ne l'était réellement. Au lieu de parer les coups de poing qu'il me portait, je le saisis à bras-le-corps, et comme il était faible de jarrets, je le fis rouler par terre en un clin d'œil. Je lui tendis la main pour l'aider à se relever, mais il me prit en traître et m'allongea un coup de poing si violent que je vis d'abord des flammes semblables aux reflets d'une lanterne de diligence, puis des points ronds semblables à des yeux de chat dans la nuit. Je fus étourdi de ce coup inattendu, et je demeurai une bonne demi-minute sans y rien comprendre. Pendant ce temps-là, Klaas cadet se sauvait avec son frère, au milieu des huées et des horions, et j'entendais voltiger autour de mes oreilles le terrible mot de *quarantaine !*

CVII.

Mes camarades m'entouraient, me serraient les mains et me proposaient toutes sortes de remèdes pour mon œil poché. Avais-je réellement l'œil poché ? C'est bien possible après tout, mais pour le moment j'étais tout entier à cette idée : « Tu as fait ton tour derrière la tannerie, et ce n'est que cela ! »

J'aurais voulu que Strecker ne sût rien de mon affaire, pour n'avoir pas à lui répéter ce que Klaas cadet avait dit de lui ; mais il en fut bien vite informé de plusieurs côtés à la fois. Il ne me dit pas s'il était content ou mécontent de ma conduite, mais je vis qu'il était très-ému, lui qui ne s'émouvait pas facilement. Il était venu à ma rencontre, et m'emmena toujours en courant à la fontaine. Pendant qu'il me bassinait l'œil, presque tous nos camarades nous entouraient et me faisaient compliment sur ma première affaire.

Mais ce qui me faisait bondir le cœur d'une joie presque folle, c'était de voir l'empressement, l'inquiétude, la tendresse, et jusqu'aux petits soins de celui que j'aimais et que j'admirais de tout mon cœur. Il me sembla que je venais de faire un pas de plus vers lui ; en me reconduisant à la maison, il me dit des choses qui m'entrèrent profondément dans le cœur, et qui, depuis, Dieu merci ! n'en sont jamais sorties. Quand je recherche dans ma mémoire les paroles qu'il m'adressait alors, je trouve qu'elles n'ont rien d'extraordinaire par elles-mêmes, mais, comme chacun le sait, c'est le ton qui fait la chanson.

Ma mère ne me dit rien de mon escapade ; je voyais bien qu'elle n'était pas trop contente, mais cela ne l'empêchait pas de se donner beaucoup de mouvement pour soigner ce malheureux œil, qui s'était mis à gonfler et qui me semblait d'une lourdeur énorme. Mon père ne me dit rien non plus ; mais je crus deviner, à un je ne sais quoi, qu'il n'était pas aussi mécontent que ma mère.

CVIII.

On dit que le temps est l'étoffe de la vie ; je le veux bien, mais il faut convenir que c'est une singulière étoffe, et qu'il est bien difficile de la mesurer à l'aune. Comme je continuais à *perler* et que je passais tous mes moments de loisir avec Strecker, le temps me paraissait très-court. Quand je regardais en arrière et quand je pensais que nous ne savions encore rien sur Krause, le temps me paraissait très-long.

M. le comte d'Ordenheim se donnait beaucoup de mouvement ; nous voyions cela surtout aux allées et venues de notre ancien ennemi le domestique ; mais toutes ces allées et venues ne nous apprenaient rien de nouveau, et c'est cela qui nous impatientait.

Les hommes complotaient entre eux, mais on ne disait rien. C'est probablement parce qu'il n'y avait rien à dire ; mais je ne le prenais pas comme cela, et, oubliant que je n'étais qu'un enfant léger et indiscret, j'en veulais aux hommes en général et un peu à mon père en particulier de ne pas satisfaire ma curiosité, qui me semblait bien légitime : n'était-ce pas Strecker et moi qui avions éventé l'affaire du sac et des chemises ?

On a remarqué lundi des sénateurs nouvellement élus qui ont revendiqué leur qualité de député pour voter en faveur du ministère, donnant pour prétexte qu'ils n'avaient point encore opté pour la Chambre haute. M. Grévy a fait quelques objections à ce sujet; mais, vu la situation, on a passé outre.

***

Un député a demandé à M. de Marcère ce que le gouvernement comptait faire à l'égard des grands commandements militaires: « Nous aviserons, a dit le ministre, dans le plus bref délai possible..., après avoir étudié la question. »

***

Un personnage politique à qui on est venu demander s'il voulait accepter dès maintenant la candidature au siége législatif laissé vacant par la mort de M. l'amiral Touchard, répondit que le 8e arrondissement était un bourg pourri de l'orléanisme, et qu'il ne fallait pas songer à y faire élire un républicain.

***

M. le sous-préfet de Pontivy vient d'adresser aux maires, avec indication d'afficher, une circulaire très-violente de M. Le Maguet contre M. le comte Albert de Mun.

Telle est la nouvelle qui nous est transmise et dont la gravité motivera une interpellation devant le Parlement. Nous savons que députés et sénateurs du Morbihan se proposent de mettre M. de Marcère en demeure de désavouer un fonctionnaire faisant effrontément acte de pression officielle.

Si le gouvernement entend se déclarer solidaire de ces manœuvres condamnables, il faut que le pays en soit averti, et que l'hypocrisie républicaine soit encore une fois démasquée.

***

L'*Italie* nous révèle un fait bizarre qu'il est bon de signaler, pour donner une idée des procédés financiers de l'administration italienne:

« En 1859, au lendemain de Magenta et de Solferino, on ouvrit à Milan une souscription en faveur des blessés et des familles des morts des armées sarde et française.

» Le produit de la souscription s'éleva à 260,000 francs environ, qui furent versés dans les caisses de la municipalité.

» Pendant la souscription, un décret royal était intervenu qui répartissait cette somme de la façon suivante: deux tiers à l'armée française, un tiers à l'armée piémontaise.

» Les 260,000 francs sommeillèrent longtemps dans les caisses de la municipalité; il y avait, paraît-il, des doutes sur la façon d'employer ces fonds ou de les transmettre, et on avait adopté nous ne savons quelle proposition suspensive.

» Toutefois, le comte Beretta, alors syndic de Milan, ayant fait remarquer qu'il n'était pas correct que la municipalité détînt ces fonds sans payer un intérêt, un compte fut ouvert et figura au budget.

» *Il y figure encore!*

» Seulement, aujourd'hui, les 260,000 francs de 1859 sont presque doublés, et le montant de la souscription s'élève à 470,000 francs environ. »

Vingt ans se sont écoulés depuis la campagne d'Italie, et cet argent, destiné aux blessés, produit d'une souscription généreuse, dort encore dans les caisses de la ville de Milan.

D'après le décret de Victor-Emmanuel, les deux tiers, soit 313,000 francs, doivent revenir aux blessés français.

Si les révolutions et les crises gouvernementales d'Italie ont retardé si longtemps la distribution de ces fonds, c'est au gouvernement français à réclamer au plus vite la part qui appartient à nos nationaux. Il est étrange, pour ne pas dire scandaleux, que les dons de la charité publique restent dans les caisses italiennes, quand depuis vingt ans ils devraient être distribués à nos blessés qui ont versé leur sang sur les champs de bataille pour la cause de l'Italie.

L'AMIRAL TOUCHARD.

Voici les paroles prononcées mardi par M. Bethmont, qui présidait la Chambre des députés, à l'occasion de la mort de M. l'amiral Touchard:

M. le président. — J'ai une douloureuse nouvelle à annoncer à la Chambre; M. le vice-amiral Touchard est mort, et j'ai reçu la lettre suivante:

« 20 janvier 1879.

» Monsieur le président,

» J'ai la douleur de vous annoncer, au nom de ma mère et au mien, la mort de mon père, l'amiral Touchard, député de la Seine, qui a succombé cette nuit et dont les obsèques auront lieu le mercredi 22 janvier, à midi, en l'église Saint-Augustin.

» Veuillez agréer, etc.

» *Signé*: Ch. TOUCHARD. »

M. l'amiral Touchard était pour nous tous un collègue dévoué et honoré. Il se fit remarquer, dès son entrée dans la carrière de la marine, par un sens droit, un caractère ferme et sûr, un vif amour du métier. Il a eu une carrière maritime tout entière consacrée au devoir; il s'est distingué en des circonstances nombreuses, notamment à l'assaut de Mogador et pendant la guerre de Crimée.

Il s'est encore distingué au ministère de la marine par ses études, sa capacité, sa direction dans les nombreuses commissions dont il a fait partie et où, partout, il a laissé une trace qui ne s'effacera pas. (Très-bien! très-bien!)

Avant de mourir, il a envoyé au président de la Chambre la lettre suivante:

« Monsieur le président,

» Au moment où vous lirez cette lettre, je ne serai plus.

» Veuillez transmettre à mes collègues, à tous mes collègues, mon suprême adieu. (Très-bien! très-bien!)

» Nouveau venu dans le Parlement, je n'apportais au milieu d'eux ni passion, ni rancune contre les hommes; je n'y apportais que des sentiments de paix et de conciliation, tout en gardant pour la monarchie libérale et constitutionnelle un inébranlable attachement.

» Quoi qu'il en soit, je ne puis plus que faire les vœux les plus ardents pour la paix intérieure de mon pays, pour son bonheur, pour sa prospérité. (Applaudissements.)

» Veuillez agréer, monsieur le président, le suprême hommage de mon respect.

» Vice-amiral TOUCHARD,

» *Député de la Seine.* »

Il me sera permis, en votre nom à tous, messieurs, de dire que cette lettre, expression de la dernière pensée d'un noble citoyen, est le reflet de la vie tout entière de l'amiral Touchard, vie consacrée à l'amour et au devoir envers la patrie. (Vifs applaudissements.)

Chronique militaire.

Voici le tableau de répartition dans l'armée active, l'armée territoriale et leurs réserves, des classes astreintes au service militaire pendant le premier semestre de 1879:

Du 1er janvier au 30 juin 1879:

1° Armée active: Classes de 1873, 1874, 1875, 1876, 1877.

2° Réserve de l'armée active: Classes de 1869, 1870, 1871, 1872.

3° Armée territoriale active: Classes de 1865, 1866, 1867, 1868.

4° Réserve de la territoriale: Classes de 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864.

—

Le 1er février commenceront, dans toute la France, les examens pour le grade de sous-lieutenant dans la réserve de l'armée active.

Les engagés volontaires d'un an ayant obtenu le brevet de sous-officier ou la note très-bien aux examens de fin d'année, pourront y prendre part dans toutes les armes, sauf la cavalerie. Les engagés volontaires de la cavalerie pourront se présenter pour l'artillerie, s'ils le désirent.

Il en sera de même de ceux du premier appel, déjà proposés au mois de mai dernier pour le grade de sous-lieutenant de réserve dans la cavalerie, et qui ne peuvent être nommés faute de vacances.

—

On lit dans l'*Avenir militaire*:

« Il est d'habitude dans chaque régiment de passer une revue tous les dimanches matin; tantôt c'est une revue de chambrée, tantôt c'est une revue de détail, etc., de sorte que les hommes, qui sont occupés toute la semaine, n'ont même pas pour eux la malheureuse journée du dimanche. On va remédier à cette état de choses, car il est question au ministère de la guerre de défendre d'une manière formelle les revues du dimanche.

» Cette mesure excellente sera, croyons-nous, bien accueillie par tous nos braves troupiers. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DEUX DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS.

Nous avons dit hier que, sur l'ordre du jour de confiance présenté par M. Ferry, d'accord avec le ministère (adopté par 208 voix contre 116), M. Benoist a voté *pour*, M. Maillé *contre*.

Dans la même séance, sur l'ordre du jour pur et simple proposé par M. Floquet pour renverser le ministère Dufaure (repoussé par 200 voix contre 155), M. Benoist avait voté *contre*, M. Maillé *pour*.

Nous lisons à ce sujet dans l'*Union de l'Ouest*:

« Les électeurs ne peuvent manquer d'admirer l'union, l'entente, l'harmonie qui se révèle dans le double vote des deux députés républicains de Maine-et-Loire, MM. Benoist et Maillé.

» Ils sont deux, et ces deux représentants de l'indissoluble unité de la politique républicaine, votent l'un contre l'autre sur une question vitale de programme, de conduite, d'existence du gouvernement. Quand l'un dit *oui*, l'autre dit *non*!

» Et l'on a vu, cependant, leurs noms accouplés au bas des mêmes programmes électoraux. Quel bel accord!

» Nous devons aussi féliciter les républicains centre-gauche, modérés, athéniens d'Angers, qui ont patronné et garanti de bonne qualité conservatrice la candidature républicaine de M. Maillé. Ce républicain honnête et modéré, conservateur et pacifique, se place du premier coup, résolûment, parmi les plus violents radicaux de la Chambre, derriere les Floquet et les Madier-Montjau. Il n'est pas bien sûr qu'il ait su ce qu'il faisait en votant contre le ministère; mais ce n'est pas beaucoup plus rassurant. »

SECOURS AUX INONDÉS.

Mgr Freppel, évêque d'Angers, a constitué sous sa présidence un Comité composé de:

MM. Cassin de la Loge, comte de Gautret, Zacharie du Reau, Paul du Reau, A. Toutain, P. Moulet, Loriol de Barny, Blavier, vicomte A. de Cumont, comte A. de Boissard, Deperrière, Suaudeau, de la Bévière, R. de Chemellier, Thuau, Jules Bouton, Fourcault, A. Lair.

Le Comité s'est réuni, mardi, à l'Evêché, et a mis à la disposition des comités spéciaux établis dans les communes inondées un premier secours de *six mille cinquante francs*, pour être distribué immédiatement.

Les premiers jours, le père de Krause passait son temps à tourner autour de sa femme, ne sachant que faire de ses mains, ou bien il s'en allait faire les cent tours au jardin, ou bien il s'en allait regarder de tous les côtés sur les chemins pour voir s'il découvrirait quelque chose. A peine sorti, il rentrait presque en courant, dans l'espoir de trouver du nouveau à la maison. Il dépérissait à vue d'œil.

Alors, ma mère et mon père tinrent conseil et décidèrent qu'il fallait trouver moyen de l'occuper pour l'empêcher de songer toujours à ce qui lui rongeait le cœur.

Quand ils eurent décidé ce qu'il y avait à faire, ils ne perdirent pas de temps et parlèrent aux amis. Dès le lendemain, le père Krause eut tant d'ouvrage et d'ouvrage pressé qu'il ne savait plus où donner de la tête. Le père Strecker s'était souvenu subitement qu'il avait besoin d'un garde-manger; le père Wirsing, en dépit des lamentations de sa femme, se commanda une niche à chien, et M. Faber un pigeonnier, sans compter les planches d'armoire de la mère Seckatz, qui avaient toutes besoin d'être rabotées.

Mon œil passait du noir au bleu, du bleu au vert, du vert au jaune soufre. Je n'étais point du tout pressé de le voir guérir, car j'étais aussi fier de ma contusion qu'un brave soldat peut l'être d'une vraie blessure.

Un soir que je *perlais* près de la fenêtre, après souper, le père Krause entra brusquement, se jeta sur une chaise d'un air abattu, et dit à mon père:

— Muller, c'est la fin de la fin!

— Est-ce que tu as de mauvaises nouvelles de ton garçon? lui demanda mon père en lui prenant la main dans les siennes.

— Rien de ce côté-là, répondit le pauvre père avec un gémissement; mais je viens de recevoir la visite du vieil Isaac Schmuzzer. Je lui dois soixante-cinq francs, et j'avais oublié, au milieu de tout cela, que l'échéance est après-demain. Tu le connais comme moi: quand on est dans ses griffes, on n'en peut plus sortir. Il m'a prévenu qu'il voulait être payé, et qu'il ferait vendre tout, même le lit de ma pauvre malade.

— Soixante-cinq francs! dit mon père en se passant la main sur le front, c'est une somme. N'importe, si je l'avais, je te la prêterais tout de suite, mais je ne l'ai pas. Je n'aurai un peu d'argent qu'à la fin du mois, pour un payement...

— Que faire? demanda le père Krause, en regardant mon père avec des yeux suppliants.

— Tu penses bien, lui dit mon père, que je ne vais pas te laisser dans l'embarras. Retourne chez toi et laisse-moi arranger cela?

Quand il fut parti, ma mère dit à mon père:

— Je sais un moyen.

— Voyons ton moyen.

— C'est demain le jour où Schirmer fait sa tournée de nos côtés. Il faut que toutes les bonnes femmes de Darlenheim fassent la revue des coffres, des armoires et des commodes. On a toujours un tas de vieilleries que l'on garde on ne sait pas pourquoi. Chacune fera son tas; il faut que Schirmer emporte une charrétée de vieilles choses, et qu'il nous laisse de l'argent à la place.

Le soir même, toutes les bonnes femmes de Darlenheim firent la chasse aux vieilleries. Les plus pauvres trouvèrent quelque chose à donner; et il y eut une grande émulation d'amour-propre entre les plus riches.

Le lendemain, les plus paresseuses étaient levées avant le jour, et comme Schirmer n'aimait pas à attendre, les tas étaient tout prêts devant les portes. Avant l'heure de l'école, tous les élèves du père Wæchter avaient déjà fait plusieurs fois le tour du village pour visiter les tas. Le plus curieux de tous était celui de la mère Seckatz. Tout le monde riait en le voyant, et elle riait plus fort que les autres, en disant qu'elle jouait à qui perd gagne. En faisant son branle-bas, elle avait retrouvé une foule de choses qu'elle croyait perdues depuis longtemps et dont elle avait fait son deuil.

Le domestique myope, qui était venu faire une commission, demeura bouche béante, et demanda ce que tout cela voulait dire, et si tout le village déménageait.

— C'est aujourd'hui la foire aux loques, lui répondit le père Strecker: aussi, mon vieux, si vous avez des emplettes à faire, voilà une bonne occasion; seulement, vous ferez bien de vous dépêcher, parce que Schirmer va emporter tout cela.

(*Magasin pittoresque.*) (*A suivre.*)

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6e ANNÉE)

Ch. MASSET, directeur.—M. SIMON, administrateur général.

JEUDI 23 *janvier* 1879,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

LES PROVINCIALES

à Paris

Comédie-vaudeville en 4 actes, de MM. de Najac et Pol Moreau.

Grand succès du théâtre du Palais-Royal.

Costumes et mise en scène identiques à ceux de Paris.

Le spectacle commencera par:

LE CHANT DU COQ

Comédie en 1 acte, de M. de Najac.

Jouée par MM. Dumoulin, Bellot et Mlle Cassothy.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« M. le préfet de Maine-et-Loire n'a pas fait connaître encore les personnes qu'il a choisies pour former « le Comité » chargé de la répartition des fonds à provenir de la souscription ouverte officiellement, chez tous les percepteurs de Maine-et-Loire, en faveur des inondés. Mais nous pensons que M. le préfet ne peut tarder beaucoup à exécuter l'engagement qu'il a pris, à ce sujet, dans son appel aux souscripteurs. Les souffrances des populations rendent très-urgente une prompte répartition des sommes déjà versées. »

Le *Journal de Maine-et-Loire* croit pouvoir annoncer que la clôture de la chasse aura lieu dans notre département le dimanche 9 février.

M. Joxé, directeur des postes et télégraphes de Maine-et-Loire, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, M. Rousselle, inspecteur général des ponts et chaussées, est chargé du service du contrôle de l'exploitation du chemin de fer d'Orléans.

ARRÊT DU CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Le conseil de préfecture du département de Maine-et-Loire a rendu lundi soir son arrêt dans l'affaire pendante entre le département et la Compagnie des chemins de fer de Maine-et-Loire et Nantes.

Conformément aux conclusions de M. le secrétaire général, le département a obtenu gain de cause.

Les 10 millions, dus par l'Etat à la Compagnie pour le rachat de ses lignes, resteront garants de la totalité des obligations de la Compagnie vis-à-vis du département, pour l'ensemble du réseau, et ne pourront être versés à la Compagnie.

Les demandes reconventionnelles introduites au cours du procès par la Compagnie, et tendant à la résiliation du traité comme à l'obtention de dommages et intérêts, sont rejetées. Un délai de deux années est accordé à la Compagnie pour achever la construction des lignes du premier groupe.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

VÉNUS ET JUPITER.

Cette semaine, il sera intéressant de suivre dans la partie occidentale du ciel, quand le temps sera clair, la brillante planète Vénus, qui redevient étoile du soir.

Elle va se croiser avec Jupiter et passer au sud de cette autre belle planète, à moins de deux fois la largeur de la lune de distance, demain vendredi 24 janvier. Elle s'est couchée, lundi 20, 23 minutes avant Jupiter; mardi 21, 18 minutes avant; hier mercredi 22, 12 minutes; aujourd'hui jeudi 23, elle se couchera 6 minutes avant; demain vendredi 24, 1 minute. Samedi 25, elle se couchera, au contraire, 5 minutes après Jupiter; dimanche 26, 11 minutes; lundi 27, 16 minutes, et mardi 28, 21 minutes après Jupiter.

POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Un de nos abonnés nous adresse la note suivante, concernant une annonce du *Journal de la Vienne*, où M. *Rivière*, boulanger, prévient sa clientèle qu'il fait son pain avec l'eau du puits de son voisin, M. *Roze* :

« *Rivière* prévient ses clients qu'après leur avoir servi du pain fait avec de l'eau.... peu parfumée, il leur servira maintenant du pain fait avec de l'eau... de *Roze*. »

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 24 janvier 1878.

Je ne suis pas né coiffé! Et la preuve, la voici :

Je me dirige le dimanche 12 janvier vers le palais de l'Industrie dans l'espoir de visiter un des premiers l'exposition de la Loterie nationale; je me casse le nez contre les portes closes! Je suis forcé de quitter Paris, lundi 13, pour affaires, et... crac! M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, vient dès le lendemain mardi tirer les verrous des maudites portes sur lesquelles est venu se heurter l'accessoire que je porte au milieu du visage! N'ai-je pas de la deveine, puisque j'ai été amené de cette façon à vous manquer de parole! Que vous en dirais-je donc aujourd'hui?

J'ai cherché au travers de tout l'amoncellement des bibelots, et je vous signalerai quelques lots d'un placement utile et agréable dans beaucoup de ménages. Vos lecteurs, porteurs de billets, vont en bondir de joie. Notamment, un ballot de colle-forte, des boîtes de cirage, des boîtes de pâtés de gibier aux truffes, de biscuits Guillou, de pâtes de Groult, Chapu, confitures de Saint-James, savon noir, de Marseille, à l'iris, bougies, chandelles, etc.

Pour ceux qui ont besoin d'irrigations: pompes-clyso et accessoires, dont quelques-unes si jolies que ce sera un véritable plaisir pour l'œil!

Pour les amateurs de bains froids, pêches, promenades sur les flots : des corsets natatoires en liége, cannes à pêche, filets, éperviers, accessoires divers *ad hoc*, bateaux et canots, pontés et non pontés, skifs, périssoires, yoles, à l'aviron, à la voile! enfin, le bouquet! une chaloupe à vapeur à hélice.

Pour les chasseurs : des fusils, des carabines, des fusils encore, etc., etc.

Mais que de cannes, que de parapluies, que de machines à coudre! De tout, en somme, de tout ce qu'un porteur de billets peut avoir envie; solide et liquide, utile et agréable, inutile et désagréable, comme par exemple douze douzaines de liéges perpétuels, un palmier gelé, des aloès rabougris.

Quelques jolies toiles, par contre : un Gérôme, *La Porte d'une mosquée*; un Protais, *Halte d'un bataillon de chasseurs à pied* au milieu d'une campagne dorée par un chaud soleil de juin, caressant de beaux épis; un Veron, et bien d'autres encore. Mais, sapristi! quel embarras pour celui qui voudra placer dans sa chambre une immense toile de deux mètres de haut sur au moins dix mètres de long, *Un triomphe de Bacchus*, de je ne sais plus qui!

Et les statues! Quelques beaux morceaux d'excellentes signatures. Une Vénus de Milo, haute comme l'obélisque, devant laquelle un campagnard est en extase. Sur sa demande, son compagnon parisien lui répond : « La Vénus de Milo. » La figure du campagnard s'écrase de bonheur. « Il y aura donc aussi des *demi-lots* », dit-il!!

Je m'enfuis, épouvanté, hors du palais.

C'était hier, par exemple, et j'en suis sûr, que se tirait l'autre loterie, nationale aussi. Le ministère actuel gagnerait-il le gros lot, ou gagnerait-il la porte! Les uns disaient : Restera! les autres : Restera pas!

Je crois que, s'il est resté, il a peu de chance pour se maintenir longtemps en place, et qu'il fera bien de s'occuper vivement de chercher des déménageurs qui vont se faire payer des prix fous. Songez-donc à ce que vont occasionner de travail à ces industriels les déménagements des procureurs généraux, substituts, préfets, sous-préfets, juges, juges de paix, gendarmes et gardes-champêtres! de tout ce monde qui n'est pas assez républicain, et dont le « *pays entier* », suivant la *République française*, demande le changement. Et encore, l'emménagement de tous ces bons messieurs de 1871, à qui, je l'espère bien, on confiera les fonctions et les emplois du gouvernement, puisque certainement on ne pourra en trouver de plus républicains.

Mais aussi que tout cela va nous coûter cher, et n'y aurait-il pas une spéculation avantageuse pour le Trésor et surtout pour nous, à laisser en Nouvelle-Calédonie tous ces bons citoyens en leur donnant un bon titre de rente nominatif, même en 3 0/0 amortissable. Car, que ce soit Brutus, Scévola, Sans-Culotte ou tel ou tel de plus en plus républicain, c'est toujours nous qui payons les pots cassés, les impôts qui ne diminuent pas.

Nous avons l'honneur, c'est vrai, d'être en République, mais à qui profite-t-elle? Je le sais, vous aussi, et encore quelqu'un qui n'est plus de ce monde, l'illustre Berryer, dont le monument a été inauguré hier matin dans la grande salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice. Si de ce marbre froid, cette splendide œuvre de Chapu, pouvait s'échapper et se répandre sur nous tous, comme jadis l'Esprit-Saint sur le front des apôtres, la chaleur et la foi qui étaient en cet homme, nous irions chercher, là où elles se trouvent seulement, sur la terre étrangère, la liberté unie à la stabilité, ce que je souhaite de tout mon cœur à mon pays et qu'on ne trouvera pas ailleurs. Pour les pauvres diables comme moi, placés trop loin, le discours de M. de Noailles, lu par M. Camille Doucet, celui de M. de Larcy, n'ont été qu'un faible murmure. Seule, la voix de Me Nicolet dominait les bruits.

A. P.

QUESTIONS USUELLES.

L'instituteur congréganiste révoqué peut-il exercer ses fonctions comme instituteur-adjoint, dans la commune dont il dirigeait l'école publique?

Voilà une question qui présente le plus grand intérêt et la plus vivante actualité.

Le sieur Bressieux, en religion Frère Epagathe, de la congrégation des Frères Maristes, a été révoqué de ses fonctions d'instituteur communal de la commune de La Seyne, par arrêté de M. le préfet du Var.

Cet arrêté était basé principalement sur le motif que Bressieux aurait fait preuve, vis-à-vis de la municipalité de La Seyne, d'un mauvais vouloir et d'une hostilité systématique.

Ainsi écarté de l'enseignement public à La Seyne, le Frère Epagathe trouva un refuge dans une école libre congréganiste, établie dans la même commune, et y remplit, de son propre aveu, des fonctions qui, bien que subordonnées, n'étaient pas moins celles d'un instituteur.

Le ministère public a vu dans ce fait une double contravention aux articles 26 et 29 de la loi de 1850.

A l'audience, le défenseur du prévenu, Me Noble, après avoir fait un tableau spirituel des démêlés que divers instituteurs congréganistes, et en dernier lieu le Frère Epagathe, avaient eus avec M. Cyrus Hugues, maire de La Seyne, s'est attaché surtout à faire ressortir que son client, qui avait accepté un emploi provisoire et inférieur dans une école congréganiste libre, ne tombait pas sous l'application de la loi qui défend à un instituteur révoqué d'exercer ses fonctions dans la même commune.

Cette thèse, qui a été fort ingénieusement soutenue à l'aide de certaines ambiguités que présente sur ce point le texte de la loi, a trouvé dans M. Dupré-Latour, substitut, un contradicteur décidé.

L'honorable magistrat a soutenu qu'il était impossible d'échapper à la généralité des termes de l'art. 29 de la loi de 1850, qui vise toutes les hypothèses de l'art. 26, lequel article parle à son tour expressément, non pas seulement des instituteurs révoqués qui dirigeraient une école libre, mais de ceux qui y seraient simplement employés.

Cette question intéressante a été tranchée par le tribunal correctionnel de Toulon (20 décembre) de la manière suivante :

« Attendu qu'il résulte des déclarations de Bressieux que, s'il n'était ni directeur de l'école, ni professeur habituel, il lui est arrivé plusieurs fois de faire la classe aux élèves en remplacement d'un professeur empêché et de les surveiller à l'étude;

» Qu'il a donc été employé à l'école et a, par cela même, contrevenu aux dispositions des articles 26 et 29 de la loi du 15 mars 1850;

» Que c'est en vain qu'il a été soutenu, dans l'intérêt de Bressieux, que l'article 29 n'atteint l'instituteur interdit par suite de révocation que lorsque celui-ci a ouvert ou dirigé une école, et que l'instituteur, qui n'est qu'employé dans une école, échappe aux peines de la loi;

» Que l'article 20 vise les contraventions prévues par l'art. 26;

» Que, sans violer le principe qu'en matière pénale tout est de droit étroit, les tribunaux doivent rechercher quelle a été l'intention du législateur, lors même que les expressions dont il s'est servi pour manifester sa pensée n'ont pas toute la précision désirable;

» Qu'on ne saurait comprendre pourquoi la loi frapperait celui qui ouvre ou dirige un établissement destiné à l'enseignement, et ferait jouir de l'impunité l'instituteur révoqué qui occuperait à l'école un emploi quelconque, celui de simple professeur, par exemple;

» Que l'immunité de celui-ci n'aurait pas sa raison d'être, et que l'interprétation de la loi dans ce sens offrirait les plus graves dangers;

» Qu'il n'est pas rare de voir, dans certains établissements de quelque importance, le chef, c'est-à-dire le directeur, n'avoir d'autre mission que celle de la haute surveillance et de l'administration, tandis que les simples professeurs ont avec les élèves des rapports directs, quotidiens, qui pourraient entraîner les plus regrettables conséquences, si ces professeurs avaient été frappés de révocation.

» Que c'est vainement qu'on a prétendu que la loi du 15 mars 1850 avait, dans l'article 30, indiqué le moyen de se prémunir contre un pareil danger, en soumettant à une poursuite, devant le conseil académique, le chef de l'établissement qui emploierait un instituteur révoqué;

» Qu'en effet cet article ne distingue pas entre le chef de l'établissement et l'instituteur employé sous ses ordres;

» Qu'il se borne à dire que tout instituteur libre pourra être traduit devant le conseil académique, pour faute grave dans la manière dont il exerce, pour inconduite ou immoralité; et, d'autre part, on ne saurait concevoir que le chef d'un établissement scolaire qui aurait agréé un professeur dans l'ignorance où il était que celui-ci avait été précédemment révoqué pût encourir des peines disciplinaires devant le conseil académique;

» Sur l'application de la peine,

» Attendu que s'il a été donné aux magistrats de savoir que Bressieux était employé dans l'école dont il s'agit, c'est grâce aux aveux du prévenu;

» Qu'il y a donc lieu, à raison de la franchise que celui-ci a mise dans ses déclarations devant la justice, de faire une large application de l'article 463 du Code pénal;

» Par ces motifs,

» Le tribunal, vu les articles 26, 29, 80 de la loi du 15 mars 1850, et 463 du Code pénal,

» Déclare Bressieux atteint et convaincu d'avoir exercé la profession d'instituteur libre, en étant employé, en 1878, dans l'école libre tenue par le sieur Delazubertariès, à La Seyne, rue Miséricorde, 18, alors qu'il avait été révoqué comme instituteur public de la commune de La Seyne;

» Et, en réparation, le condamne à 16 francs d'amende et aux dépens. »

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver, chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées; et ce n'est qu'à grand peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler à chaque repas deux ou trois *capsules de goudron Guyot* pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaîtra complétement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : 10 à 15 centimes par jour.

Ce produit, en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. 3.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. Rejou et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie Gablin. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La Revalescière guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur, — Par suite d'une hépatite, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de Bréhan.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicier, quai de Limoges. — Angers, Veuve Chanteau, épicière; Levêque, négociant, rue Plantagenet; Bretaulx-Délagrée. — Baugé, Buchmann, marchand de comestibles. — Beaupreau, Mme Belliard, épicière. — Cholet, Vandangeon-Bureau, 63, place Rouge; Cortini, confiseur, 60, rue Nationale; Jacométy, confiseur; Emile Richard, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cie, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :	*Arrivées à Poitiers :*
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.
3 — 20 —	10 — 10 —
7 — 45 —	11 — 50 —

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :	*Arrivées à Saumur :*
5 h. 50 m. matin.	10 h. »» m. matin.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.
1 — 45 —	9 — 10 —
6 — 55 —	11 — 20 —

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	76	90	»	»	»	25
3 % amortissable	79	70	»	»	»	15
4 1/2 %	108	»	»	»	1	»
5 %	113	70	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	501	75	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242	»	2	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	524	»	»	50	»	»
— 1865, 4 %	534	»	1	»	»	»
— 1869, 3 %	413	22	1	25	»	»
— 1871, 3 %	402	»	2	»	»	»
— 1875, 4 %	518	50	»	50	»	»
— 1876, 4 %	517	50	»	50	»	»
Banque de France	3060	»	5	»	»	»
Comptoir d'escompte	772	50	3	75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p.	465	»	»	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	365	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	773	75	»	»	16	25
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	482	50	»	»	»	»
Crédit foncier d'Autriche	572	50	2	50	»	»
Charentes, 500 fr. t. p.	»	»	»	»	»	»
Est	677	50	»	»	2	50
Paris-Lyon-Méditerranée	1092	10	2	50	»	»
Midi	833	75	»	»	»	»
Nord	1380	»	7	50	»	»
Orléans	1182	50	2	50	»	»
Ouest	765	»	»	»	2	50
Compagnie parisienne du Gaz	1267	50	»	»	6	25
C. gén. Transatlantique	475	»	»	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Canal de Suez	692	50	»	»	13	75
Crédit Mobilier esp.	747	50	»	»	5	»
Société autrichienne	518	75	»	»	7	50
OBLIGATIONS.						
Orléans	363	50	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	360	»	»	»	»	»
Est	359	75	»	»	»	»
Nord	367	50	»	»	»	»
Ouest	359	»	»	»	»	»
Midi	358	75	»	»	»	»
Charentes	»	»	»	»	»	»
Cie Canaux agricoles	»	»	»	»	»	»
Canal de Suez	565	»	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes	du matin,	express-poste.
6 —	45 —	—	(s'arrête à Angers).
8 —	56 —	—	omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir,	—
4 —	10 —	—	express.
7 —	15 —	—	omnibus.
10 —	37 —	—	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes	du matin,	direct-mixte.
8 —	34 —	—	omnibus.
9 —	40 —	—	express.
12 —	40 —	soir,	omnibus-mixte.
4 —	44 —	—	omnibus-mixte.
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de Me VEILLET, successeur désigné de Me CHICOTEAU, notaire à Gizeux, et de Me DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DITE

LA FORÊT DE BENAIS

Communes de Benais, Restigné et Continvoir (Indre-et-Loire),

Consistant en pavillon de maître, logement de garde, deux fermes et deux étangs, terres labourables et bois pour la majeure partie,

Contenant 456 hectares en un ensemble.

S'adresser, pour traiter, à MM. Vinet, propriétaire et maire, et Dupuy, propriétaire, demeurant à Courléon, et à M. Francville, propriétaire à Parçay;

Et, pour tous renseignements, à Mes Chicoteau, Viellet et Denieau. (32)

Etude de Me CUZOL, notaire au Mans, rue de l'Etoile, 28.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA MAGNIFIQUE TERRE

DE

LA BURONNIÈRE

Située communes de Juvardeil et de Châteauneuf-sur-Sarthe, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire),

Composée de château, réserves et six belles fermes, d'une contenance totale de 207 hectares 50 ares, dont 56 hectares en prairies (la majeure partie sur les bords de la Sarthe), 12 hectares en vignes, et le surplus en terres labourables d'excellente qualité.

Station de chemin de fer, ligne de l'Ouest, à 6 kilomètres.

Placement très-avantageux.

Revenu net assuré : 3 0/0 au moins.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

A Me Cuzol, notaire au Mans, rue de l'Etoile, n° 28, dépositaire des plans, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (22)

A VENDRE

UN BON CHEVAL d'attelage et de selle, âgé de dix ans, grand trotteur.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de Me LE BLAYE et de Me MÉHOUAS, notaires à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

Dépendant de la succession de M. Léon Moricet,

Ayant façade sur la place du port Cigongne et sur la rue des Capucins, consistant en vaste bâtiment divisible, écuries, remises, magasins, cour et jardins.

S'adresser auxdits notaires.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENT

Rue Haute-Saint-Pierre,

Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.

S'adresser à M. Girard père, place de la Grise, à Saumur. (13)

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. Pottier, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

Etude de Me THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

D'UN

IMPORTANT MOBILIER

APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, en la maison de M. Moricet, place du Port-Cigongne, n° 3,

Le mardi 28 janvier 1879 et jours suivants, à midi,

Par le ministère de Me Thubé, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine en cuivre et fer battu, gravures, tableaux, chaises et fauteuils rembourrés, chaises de jardin, glaces, pendules, vaisselle, tables à jeu, tapis, rideaux, guéridon, chaises légères;

Table à rallonges et dressoir en noyer, chaises cannées;

Bois de lit, commodes en noyer et en acajou, armoire à glace en acajou, tables de toilette garnies, garnitures de foyer, cave à liqueurs;

Buffet de cuisine, matelas, couettes, traversins, oreillers, édredons, couvre-pieds, couvertures en laine et en coton, linge de ménage;

Lampes, vases, plusieurs jardinières, dont une du Japon;

Plusieurs petits cadres, sujets gracieux, sur plaques en cuivre repoussé;

Une très-belle garniture de cheminée en marbre noir et bronze doré, composée de pendule, deux coupes et deux flambeaux, style Louis XV, à deux lumières;

Autre belle pendule en marbre, surmontée d'un sujet en bronze (la Diane chasseresse);

Un bois de lit capitonné et deux fauteuils assortis, style Louis XVI;

Plusieurs fauteuils Voltaire, un fauteuil Louis XIII à crémaillère;

Un fauteuil de malade; — un beau coffre-fort en fer;

Une grande glace avec cadre en bois sculpté, style Louis XVI, et un petit bureau avec filets cuivre, même style;

Bahuts et tables Louis XIII; — une petite potiche en vieux Chine;

Un bureau du temps de Louis XV en bois de rose, avec garnitures en cuivre doré et marqueterie;

Deux voitures, une charrette, harnais, outils de jardinage, deux cheminées prussiennes, coffres à avoine, sacs, baquets, fûts et bouteilles vides; — paille, foin, vieux journaux, cages à poules;

Livres divers, plusieurs albums;

Vins blanc et rouge en bouteilles.

Une fort jolie perruche et sa cage en fer;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(25) THUBÉ.

Etude de Me Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur.

Suivant jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf août mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, la dame Marie-Alix Bergault, épouse de M. Albert-Victor Dupont, comptable à l'École de cavalerie, demeurant à Saumur, rue Cendrière, ayant pour avoué constitué Me Beaurepaire, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme, par le soussigné, avoué près le tribunal civil de Saumur.

(33) Beaurepaire.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS
SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE

99, rue Richelieu, 99

PARIS

UNE MAISON DE COMMERCE **demande un commanditaire** pour une somme de 20,000 francs.

S'adresser à Me Méhouas, notaire à Saumur. (4)

ON DEMANDE UN MÉNAGE, la femme comme cuisinière, le mari pour jardinier et le service des chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, **demande un emploi.**

S'adresser au bureau du journal.

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

RHUMATISMES

Neuf guérisons sur dix par le

SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER

la Boîte 3 fr. SEUL Bté 3 Boîtes 8 fr. par CHEVRIER, phn, 21, fg Montmartre, Paris

EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de pureté.

Dépôt à Saumur, phie Gablin.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.